



AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2021-05 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNES
ET DE PROCÉDURES DES SÉANCES ET RENCONTRES DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE LA MRC ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

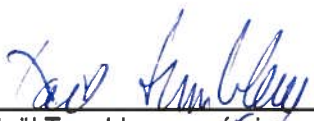
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2021, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2021-05 relatif aux règles de régie internes et de procédures de délibérations des séances et rencontres de travail du conseil de la MRC et du comité administratif.

Ledit règlement a pour but d'établir des règles afin de favoriser une saine gestion des séances et rencontres de travail du conseil de la MRC et du comité administratif.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 15 avril 2021.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint